

# Ces enfants vivent dehors ou dans des squats

À Caen, des enfants, souvent exilés, grandissent avec l'école pour repère alors que leurs besoins vitaux ne sont pas assurés. Deux mamans géorgiennes racontent.

## Reportage

Il est 16 h 30 passées. L'école est finie et Nathalie franchit avec énergie la porte de l'appartement de La Grâce-de-Dieu, à Caen. Elle pose son cartable et ôte son manteau qui laisse apparaître un t-shirt rose à l'effigie d'une licorne. Avec un sourire espiègle, elle raconte brièvement sa journée dans un français parfait, avant de piocher dans les biscuits au chocolat disposés sur la table basse.

Nathalie, âgée de 9 ans, est scolarisée en CM1. Elle est arrivée en Normandie en février 2018, avec ses parents et son petit frère, après un long exil depuis la Géorgie, son pays natal. D'abord à Alençon (Orne), où la famille était logée par le Cada (Centre d'accueil des demandeurs d'asile). « **Mais notre demande a été rejetée au bout de deux ans. On s'est retrouvé sans rien d'autre qu'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français)** », raconte Tamuna, la maman, qui va fêter ses 30 ans à la fin du mois.

« **Jusqu'ici, on dormait bien** »

Mais comment imaginer un retour en Géorgie, ce pays qu'ils ont fui ? « **Les enfants sont bien intégrés à l'école, ils ont des amis, ils ne connaissent même pas l'alphabet géorgien !** » Depuis mars 2022, Tamuna et ses enfants vivent dans un squat, près d'autres familles de leur communauté. Mais elle et ses voisins ont reçu, début septembre, un commandement de quitter les lieux. Autrement dit : le squat est devenu expulsable.

« **Tous les matins, on se lève à 5 h pour se réfugier dans la voiture si jamais la police devait passer** », poursuit Tamuna en dirigeant son regard vers la fenêtre. « **Jusqu'ici, on dormait bien** », ajoute son amie et voisine, Tiana, les mains jointes contre sa joue. Elle a un parcours similaire et une fillette du même âge. Courbée sur le canapé, le regard sombre, elle lance : « **Ces cinq dernières**



Tamuna et Tiana, originaires de Géorgie, dans l'un des appartements du squat de La Grâce-de-Dieu.

PHOTO : OUEST-FRANCE

années, on est passées de squat en squat. Bien sûr que c'est un problème. »

Désormais, Nathalie s'endort à l'école. Et, bien sûr, elle a du mal à comprendre pourquoi les forces de l'ordre voudraient lui faire quitter son chez-elle.

### L'école comme repère

Pour ces enfants, l'école est souvent un repère. « **Mais ici, on parle de réussite scolaire alors que leurs besoins vitaux ne sont pas accordés** », déplore la membre d'une équipe pédagogique, qui rappelle que certains d'entre eux dorment dans la rue, en raison de la saturation des hébergements d'urgence. « **On soutient les élèves, ils seront toujours accueillis ici. Mais on n'a pas de solution.** »

Du soutien, les enfants en trouvent aussi auprès de leurs camarades. « **Ma fille, ça la révolte** », confirme Marylène. Maman d'élève impliquée, elle s'est d'ailleurs rendue à un rassemblement pour sensibiliser au sort des personnes sans solution d'hébergement, samedi 28 octobre, avec ses

enfants. « **Ils le ressentent, ils ont envie de leur trouver une solution. Et ils vivent comme un acte raciste le fait que ce soit beaucoup d'étrangers qui dorment dans la rue. Ils se demandent : pourquoi lui et pas moi ?** »

Léa DALL'AGLIO.

**132** Sur la liste tenue par l'AG de lutte contre toutes les expulsions, environ 300 personnes sont en attente d'hébergement à Caen et ses alentours, dont 132 enfants. Une liste qui ne compte que ceux et celles qui se sont fait connaître auprès de l'AG. Fin août, la Fédération des acteurs de la solidarité et l'Unicef dressaient un constat alarmant : en France, 1 990 enfants de moins de 18 ans sont sans solution d'hébergement malgré des demandes auprès du 115. Un nombre en augmentation de 20 % par rapport à l'année dernière.

## Écoles, parents d'élèves et collectifs sont « démunis »

Comment aider ces enfants et leurs familles aux conditions de vie précaires, voire indignes ? Au sein des établissements scolaires de Caen, leur situation ne laisse pas indifférent. « **C'est la première année que l'on constate autant de familles à la rue** », déplore la membre d'une équipe pédagogique.

Les collèges et lycées disposent d'un « fonds social » pour aider certaines familles à payer les frais de scolarité et de vie scolaire. « **On récupère aussi des vêtements, on leur donne des petits-déjeuners**, poursuit-elle. **Mais on n'a pas de solution.** »

C'est malheureusement une formule qui revient souvent. « **On est bien démunis**, se désole Marylène, maman d'élève élue. **On a déjà fait des actions pour porter la parole de tous les parents auprès de la préfecture, des municipalités. L'idée n'est pas de pointer du doigt un responsable mais de trouver ensemble des solutions.** »

Une membre du collectif Pas d'enfants sans toit, créé il y a sept ans,



Samedi 28 octobre, l'AG de lutte contre toutes les expulsions a monté des tentes rudimentaires boulevard du Maréchal-Leclerc, à Caen, pour dénoncer la situation de familles qui dorment à la rue.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

semble désabusée : « **Avant, on était sollicité par les directeurs d'école ; ce n'est plus le cas depuis le confinement. Peut-être ont-ils l'habitude maintenant parce qu'ils y sont plus confrontés... C'est important de por-**

ter la voix de ces personnes auprès des institutions, de rendre visible leurs situations, mais cela ne les règle pas. Demander des dons et faire des cagnottes non plus. »

« **Le 115 est saturé et n'a plus de**

budget pour les nuitées d'hôtel », s'alarme une membre de l'AG de lutte contre toutes les expulsions, qui permet à des personnes à la rue de s'installer dans des squats. « **Ce sont des logements inoccupés. Ces familles ont d'abord appelé le 115 et n'ont pas eu de solution. Elles ne squattent pas par choix.** »

Il y aurait 10 000 appartements non occupés à Caen et ses alentours, selon le collectif, qui estime qu'ils devraient être réquisitionnés. « **L'AG met à l'abri des personnes qui devraient l'être grâce à l'État.** »

Contactée, la direction académique n'a pas souhaité répondre à nos questions et nous n'avons pas réussi à joindre les services du 115. La préfecture du Calvados assure effectuer « **une veille sociale permanente. Toutes les situations remontées font l'objet d'un examen et des solutions, notamment d'hébergement, sont proposées en fonction des places disponibles** », indique-t-elle.

Léa DALL'AGLIO.

## Scolarisation des enfants : que dit la loi ?

En France, l'école est obligatoire et gratuite pour tous les enfants. Et ce depuis la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, ou loi Jules-Ferry, du nom de l'ancien président du Conseil des ministres au début de la III<sup>e</sup> République (1870-1940).

Cette loi dit notamment : « **L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles [...].** »

### Enfants français et étrangers doivent être scolarisés

Par ailleurs, une circulaire du 20 mars 2002 le rappelle : « **Aucune distinction ne peut être faite entre élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public de l'éducation.** »

Le document précise également qu'il « **n'appartient pas au ministère de l'Éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents au regard des règles qui régissent leur séjour en France [...].** »

En outre, la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (l'un des six organes principaux de l'ONU) et ratifiée par 197 États dont la France, fait de l'éducation l'un des droits essentiels des enfants.

Ce cadre légal est globalement bien appliqué. M<sup>e</sup> Clément Cavalier, avocat caennais qui accompagne des familles en situation irrégulière, dit n'avoir rencontré un problème qu'une seule fois : « **Un maire, qui ne connaissait visiblement pas la règle, avait pris pour mesure de rétorsion, envers une famille qui squattait un bâtiment de la commune, de ne pas scolariser les enfants.** »



Dans un squat situé dans les locaux de l'ancienne Pouponnière à Caen, où une centaine de personnes exilées étaient hébergées l'an dernier.

PHOTO : ARCHIVES MARTIN ROCHE, OUEST-FRANCE

## Urgences et santé

Samu-médecins : 15.

Médecins de garde : 116 117 (le soir après 20 h).

Police secours : 17.

Pompiers : 18 (portable 112).

Commissariat de police : rue du Docteur-Thibout-de-la-Fresnaye, tél. 02 31 29 22 22.

CHU (Côte-de-Nacre) : tél. 02 31 06 31 06.

CHR (avenue Clemenceau) : tél. 02 31 27 27 27.

Pharmacie : appeler le 32 37.

Urgences dentaires : des dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h. Tél. 02 31 85 18 13.

Vétérinaire : clinique de la Porte de Nacre 84, rue de la Délivrande, à Caen. Tél. 02 31 93 07 67.

Horaires des marées à Ouistreham : matin (coefficient 87) pleine mer 10 h 53 ; basse mer 5 h 48 ; l'après-midi (coefficient 87) pleine mer 23 h 12 ; basse mer 18 h 06.

## Ouest-France à votre service

Annouer un événement : (réunion, fêtes) [www.infocale.fr](http://www.infocale.fr). Faire paraître gratuitement une petite annonce sur Internet : [ouestfrance-auto.com](http://ouestfrance-auto.com) (rubrique « Vendre ») et [ouestfrance-immo.com](http://ouestfrance-immo.com) (rubrique « Déposez une

annonce »). Faire paraître votre publicité dans *Ouest-France* et sur Internet : 02 99 26 45 45 (prix d'un appel). Faire paraître un avis d'obsèques : 02 56 26 20 01 (prix d'un appel local, numéro non surtaxé).

## Caen en bref

### Pierre et le loup au théâtre de Caen, mercredi

Ce mercredi, l'Orchestre régional de Normandie (ORN), dirigé par Jean Deroyer, retrouve la scène du théâtre de Caen pour deux représentations de *Pierre et le loup*, conte symphonique, imaginé par Sergueï Prokofiev, à destination des enfants.

Les dix-huit musiciens et musiciennes de l'ORN, accompagnés d'une récitante, la comédienne Anne Girouard, connue pour son rôle de reine Guenièvre dans la série humoristique *Kamelott*, interpréteront une version musicale arrangée par David Walter.

Écrit en 1936, ce conte musical et pédagogique permet aux enfants de découvrir les instruments de l'orchestre symphonique. Le récit raconte l'histoire de Pierre, un jeune garçon ingénieux et courageux qui, malgré



La comédienne Anne Girouard.

PHOTO : SYLVIA GALMOT

les mises en garde de son grand-père, n'a pas peur du « grand méchant loup ». Un spectacle à voir en famille !

**Mercredi 15 novembre**, à 15 h 30 et à 17 h. Dès 5 ans. Tarifs : de 6 € à 18 €. Durée : cinquante minutes.

### Eau potable : des traces de chlorothalonil détectées

« **Il s'agit d'un phénomène national** », précise le syndicat mixte Eau du bassin caennais (EBC).

Mais localement, l'organisme chargé notamment de la production et de la distribution a quand même choisi de communiquer à ses abonnés, depuis hier, « **la présence d'un métabolite du chlorothalonil** » sur tout le secteur de Ouistreham à Thue-et-Mue, en passant par Troarn et Laize-Clinchamps, sans oublier Caen.

« **Sur certains secteurs** », à Sannerville et au nord-ouest de Caen, « **des teneurs supérieures à la valeur sanitaire transitoire de 3 microgrammes par litre ont été relevés** », indique EBC.

D'où viennent ces résidus ? D'« **un fongicide utilisé sur les cultures de céréales, la vigne et certains tuber-**

cules, comme la betterave et la pomme de terre, dont l'utilisation est interdite depuis mai 2020 », répond EBC sur son site web.

Mais le syndicat se veut rassurant face à ces chiffres qui apparaissent, comme ailleurs, du fait « **qu'un suivi renforcé des métabolites du chlorothalonil a été intégré dans le contrôle sanitaire des eaux par l'Agence régionale de santé depuis octobre** ».

Sans « **teneur sanitaire maximale** » ni de « **restrictions d'usage** » à fixer pour l'heure.

Des études approfondies et des seuils de référence sont attendus début 2024 « **de la part de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)** ».

## Affaires à faire



### Bijouterie - Horlogerie Grandin

## Liquidation totale avant travaux

Du mercredi 8 novembre au samedi 6 janvier\* de 10h à 19h

Montres Baume & Mercier - Tissot  
Herbelin - Ice - Pierre Lannier - Fossil  
Bijoux Arthus bertrand-Christoffe  
Fabroso - Ti sento - Pesavento

1 Rue Saint-Pierre  
14000 Caen  
[www.bijouterie-grandin.fr](http://www.bijouterie-grandin.fr)  
\*Sauf les dimanches de novembre et de janvier.  
N° d'autorisation : 23-14-118-007